

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 038-213801731-20240228-2024_09-DE

Séance du 28/02/2024

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délibération N° 2024 – 09 : Vente d'une partie de la parcelle D1838

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 19 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, OUGIER Isabelle, PISTOLET William, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, GUTHON Bernard, CROUZET Louisette, DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent

Étaient absents et excusés : DUSSERT Cédric,

Pouvoirs : DUSSERT Cédric donne pouvoir à Camille JOUFFREY

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des échanges intervenus avec les époux BUATOIS propriétaire de la parcelle n° D1839 où se trouve leur habitation au hameau de Champ Rond.

Lors de la construction d'un mur bordant leur propriété, ils ont empiété de 75 m² sur la parcelle communale n° D1838 comme cela résulte d'un relevé du géomètre ATMO qui a relevé l'état des lieux le 07/07/2023.

Après l'examen des solutions amiables possibles pour mettre fin à cette appropriation de fait les époux BUATOIS proposent l'acquisition de 75m² moyennant le prix de 4 800 €.

Le Maire donne lecture de leur lettre de proposition en date du 27/02/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de cession de la surface de 75m² à détacher de la parcelle D1838 suivant le relevé ATMO du 07/07/2023 et ce moyennant la somme de 4800 € outre les frais de la vente
- **DESIGNE** Me Claire GRIBAUDO notaire à Grenoble pour établir l'acte
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

